



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**

**Animation grand public sur le thème de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) dans la commune de Fournols**  
**Site Natura 2000 FR8302039 « Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore »**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**CONTEXTE**

Le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore » couvre une surface de 381 ha pour un linéaire de 80 km et concerne le territoire de 13 communes du Puy-de-Dôme.



Une population de Moule perlière se trouve sur le bassin de la Dolore (essentiellement concentrée sur certains biefs de moulins et sur la Dolore en elle-même) mais est aujourd'hui en danger par la baisse de ses effectifs et l'absence de reproduction.

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 381 ha du site.

En 2024, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure animatrice du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser une mission de sensibilisation auprès du grand public sur la Moule perlière ainsi que sur les enjeux liés à sa conservation sur le site Natura 2000 des « Rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore ».

Le prestataire retenu devra conduire les actions décrites ci-dessous :

## CONTENU DES MISSIONS

La Moule perlière est une espèce rare et discrète qui possède une écologie et un cycle de vie complexe. C'est également une espèce particulièrement mal connue, même des habitants des bords de cours d'eau où elle est présente. Le dispositif Natura 2000 est relativement récent sur le territoire de la vallée de la Dolore (2016), cet outil est également mal connu du grand public. L'objectif de cette animation est de sensibiliser la population locale (tout public) à la Moule perlière, aux enjeux associés à cette espèce ainsi qu'au dispositif Natura 2000. Le Parc, animateur du site Natura 2000, se chargera de présenter cet outil, tandis que le prestataire aura la charge de la partie naturaliste et scientifique sur la Moule perlière.

Le prestataire se chargera :

- D'animer une partie sur le terrain d'une durée comprise entre 45 minutes et 1 heure. L'objectif est de présenter l'espèce, son écologie et son milieu de vie. Si les conditions le permettent le public pourra observer directement des individus vivants dans leur milieu. Il conviendra de choisir un site pouvant accueillir une trentaine de personnes en concertation avec le Parc ;
- D'animer une partie en salle d'une durée de 1h30 à 2 heures. L'objectif est de revenir plus en détail sur la présentation de l'espèce mais aussi son état de conservation sur le bassin de la Dolore et de vulgariser les études réalisées sur ce sujet. La durée de cette partie en salle comprend un temps d'échange avec le public pour répondre aux questions des participants ;
- Lieu de l'animation :
  - Terrain : La Dolore à l'amont de Fournols ;
  - Conférence : salle des fêtes de Fournols ;
- Date : automne 2024, à définir précisément en concertation avec le Parc.

Le Parc se chargera :

- D'organiser l'événement (lieu de RDV, lieu de visite, lieu de la conférence, date) ;
- D'assurer la communication de l'événement (création de supports et diffusion de l'information) ;
- De gérer les inscriptions pour la visite terrain ;
- De mettre à disposition le matériel de projection (ordinateur, vidéoprojecteur, écran) ;
- De présenter et de répondre aux questions sur la partie « Natura 2000 » ;
- D'animer le débat et de veiller au respect de la courtoisie ;



- De fournir au prestataire les études réalisées sur la Moule perlière.

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire, avec à minima, un échange en amont de l'animation pour finaliser l'organisation et valider les sujets abordés.

**Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2024.**

(\*) Logo du Parc et logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 40%
2. Le prix : 60% ;

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée et le devis détaillé remis par l'entreprise.



## **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant total du marché :**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

## **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8- Acomptes**

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le vendredi 2 août 2024 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

**Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



## DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez